

Conseil municipal du 06 novembre 2025

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 06 NOVEMBRE 2025 A 19 H

Le six novembre deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la mairie, sous la présidence de Madame BLANCHARD Joëlle, Maire.

Etaient présents : Mme BLANCHARD Joëlle – Mme CHARLOT Jeannine - Mme DAVOUST Maud – Mr DÉSIÉ Rodolphe - Mr GOHIER Philippe – Mme JUPIN Laurence - Mr LARCHER Anthony - Mr LOURENCO David - Mr MASSOT Robert – Mr MORIN Alex - Mr PICHARD Alexandre - Mr PLARD Jérôme - Mme RÉAUTÉ Jocelyne

Conseillers municipaux absents excusés : Mr LEHAY Jérémy

Mr PLARD Jérôme est nommé secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 13

Date de la convocation : 30 octobre 2025

Date d'affichage de la convocation : 30 octobre 2025

Date d'affichage du compte rendu : 13 novembre 2025

A 19h, le quorum étant atteint, on compte 13 présents, soit 13 votants.

Madame le Maire ouvre la séance.

Choix du secrétaire de séance

Après approbation du procès-verbal de la dernière séance,

Voici l'ordre du jour :

- Finances : Décision Modificative N°3
- Finances : Achat d'une parcelle terrain + bâti au 26 rue de l'Union : parcelles B 545, B 1116 et B 1117
- Questions diverses

□□□□□□

CM2025110601 Finances : Décision Modificative n°3

Madame le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'une décision modificative doit être effectuée.

Dans cette décision, il est proposé un nouveau crédit en dépense d'investissement pour l'achat des parcelles B 545, B 1116 et B 1117, terrain + bâti au 26 rue de l'Union sur la commune.

Le montant des dites parcelles est de 50 000 € net vendeur. A ce montant s'ajoutent les frais de traitement de mэрule d'un montant estimé à 8 101.87 €, les frais de négociation megAgence d'un montant de 4 000 € et des frais de notaire de 2 800 €.

DM 3

FONCTIONNEMENT

MVT	PROGRAMME	CHAP	NATURE	OPERATION	COMMENTAIRES	DEPENSE	RECETTE
REEL	NR - Non renseigné	011	60612 - Energie - Electricité		Ajustements de crédits : Crédits disponibles au chapitre 011 : 5 200 € au 31/10/2025	2 000,00	
			60632 - Fournitures de petit équipement			2 300,00	
			6064 - fournitures administratives			1 400,00	
			611 - Contrats de prestations de services			10 000,00	
			61558 - Autres biens mobiliers			3 000,00	
			6156 - Maintenance			1 400,00	
			6288 - Autres			1 300,00	
REEL					SOMME REEL :	21 400,00	0,00
ORDRE ENTRE SECTION	NR - Non renseigné	023	023 - Virement à la section d'investissement				
ORDRE ENTRE SECTION					SOMME ORDRE ENTRE SECTION :	0,00	0,00
					TOTAL	21 400,00	0,00

INVESTISSEMENT

MVT	PROGRAMME	CHAP	NATURE	OPERATION	COMMENTAIRES	DEPENSE	RECETTE
REEL	NR - Non renseigné	204	204182 - Subventions d'équipements versées Bâtiments et Installations	164 - Effacement des réseaux		-70 000,00	
		21	2131 - Constructions Bâtiments Publics	186 - Maison des Associations	Acquisition maison 26 rue de l'union	70 000,00	
REEL					SOMME REEL :	0,00	0,00
ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	NR - Non renseigné	021	021 - Virement de la section de fonctionnement				0,00
ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION					SOMME ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION :	0,00	0,00
					TOTAL	0,00	0,00

Après discussion et en avoir délibéré, les conseillers municipaux

- Approuvent la décision modificative N°3 du budget général
- Autorisent Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

CM2025110602 Finances : Achat d'une parcelle terrain + bâti au 26 rue de l'Union : parcelles B 545, B 1116 et B 1117

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Mr Thuard, propriétaire de la maison sis 26 rue de l'Union, souhaite vendre le bien en l'état. C'est-à-dire qu'il faut accepter d'acheter en l'état savoir :

- * Le mur séparant la parcelle B 545 (qui est vendue à la commune) et la B 541 (qui appartient au voisin) a été édifié par l'ancien propriétaire de la parcelle B 541 sur la parcelle vendue,
- * La canalisation des eaux usées alimentant le bien vendu transite par la parcelle cadastrée B 1114 tel qu'il est constaté dans le contrôle d'assainissement. Cette servitude existe de fait et ne semble pas avoir fait l'objet d'un acte la constatant.

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal

- Constate que l'ancien propriétaire de la parcelle B 541 a édifié son mur de clôture sur la parcelle B 545 qui doit être acquise par la commune et que la canalisation permettant l'évacuation des eaux usées du bien vendu (fonds dominant) passe par la parcelle B 1114 (fonds servant)
- Autorise Madame le Maire a déclaré dans l'acte que l'acquisition du bien se fera en l'état et plus généralement aux charges et conditions que Madame le Maire jugera convenable
- Autorise Madame le Maire à dispenser le notaire en charge de la régularisation de l'acte de :
 - * Constituer la servitude de passage de canalisation audit acte et donc de la publier,
 - * Régulariser, via l'intervention d'un géomètre, la situation du mur.
- Autorise Madame le Maire à signer l'acte à recevoir par Maître Cacheux-Leroux, notaire à Évron.
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Création d'un poste permanent en restauration scolaire :** Mr Larcher Anthony informe le Conseil Municipal qu'une offre d'emploi concernant le poste de cuisinier, en remplacement d'Hervé Paquier, est parue courant septembre. La clôture de l'offre étant le 10/10/2025, il a fallu faire un choix parmi les CV et les lettres de motivation reçus. Trois entretiens ont été réalisés dont un qui a été retenu pour ce poste. Cette personne, étant titulaire et en poste, ne peut commencer que le 1^{er} février 2026.
- **Convention à établir pour les PEP concernant la salle des fêtes :** Erwan Dagan nous a informé que les PEP53 ont des demandes pour des groupes qui souhaitent dormir les week-ends ou sur un court séjour au Centre de La Charnie, sans avoir besoin de la restauration scolaire. Les groupes auraient, cependant, besoin d'une salle pour se restaurer ou pour passer la soirée. Erwan demande s'il serait possible de louer la salle des fêtes de la commune à ces groupes et ainsi établir une convention avec un tarif. Une rencontre doit avoir lieu avec Erwan Dagan des PEP 53.

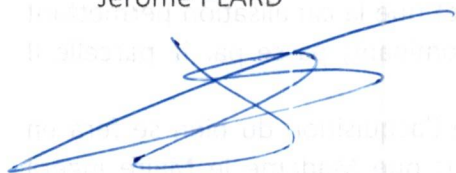
Liste des délibérations

<u>CM2025110601</u>	Finances : Décision Modificative n°3	
<u>CM2025110602</u>	Finances : Achat d'une parcelle terrain + bâti au 26 rue de l'Union : parcelles B 545, B 1116 et B 1117	

La séance est levée à dix-neuf heures quarante-cinq minutes.
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance
Jérôme PLARD

Madame le Maire
Joëlle BLANCHARD



Le procès-verbal est arrêté au commencement de la séance suivante et publiée dans la semaine qui suit celle-ci. (L.2121-15 du CGCT).

Liste des délibérations

<u>CM2025110601</u>	Finances : Décision Modificative n°3	
<u>CM2025110602</u>	Finances : Achat d'une parcelle terrain + bâti au 26 rue de l'Union : parcelles B 545, B 1116 et B 1117	

Le secrétaire de séance
Jérôme PLARD



Madame le Maire
Joëlle BLANCHARD



